



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 10 juin 2026

Date d'affichage/publication : le 10 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 31

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de membres présents : 28

Absent : 1

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Sébastien ROUX, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur René GEVAERT, Monsieur Jean-Noël RYS, conseillers municipaux.

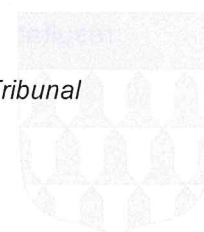
Absents ayant donné pouvoir : Madame Técla MENAGER, Monsieur Thibault THERBY

Absent : Monsieur Nicolas LEDRUE

Démissionnaires : Monsieur Franck DUTILLEUL, Madame Marie-Hélène DELFORGE, Monsieur Laurent BERTELOOT, Madame Estelle PLUQUET née CHEVALON, Monsieur Pascal DELOFFRE, Madame Silvana MICUCCI née DENNIN, Monsieur Nicolas REMY, Madame Micheline VERGAERT, Madame Sandrine CRYSPIN, Monsieur Francis GLAIZAL, Madame Dominique DELOFFRE, Madame Léa NAERHUYSEN, Monsieur Sébastien FEUTRY, Madame Valérie MAHON née COOL, Monsieur Patrice LESAFFRE, Madame Brigitte DUTILLEUL, Monsieur Alexandre DUQUESNE, Madame Ouarda DRICI, Monsieur Francis LANDREZ, Madame Nathalie RICHTER, Monsieur Daniel LANDRE, Madame Dominique TAGON, Monsieur Philippe NYS, Madame Véronique TIBONNIER, Monsieur Éric VAILLERANT, Madame Noëlle DUBOIS.

Secrétaire de séance : Madame Sandra KUGLER-HELLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Finances
Décisions budgétaires

Divers (7.1)

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le 1^{er} adjoint, président de la séance, présente au Conseil Municipal, le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2025 repris dans le CFU :

Le compte financier unique 2025 de la Ville a été arrêté à la somme de 19 418 393,75 € en recettes et 17 737 403,94 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement. Il peut être résumé comme suit :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Déficit 2024 :	1 272 256,01 €	
- Titres émis 2025 :	2 850 703,38 €	
- Mandats émis 2025 :	2 998 937,46 €	
Déficit d'investissement cumulé fin 2025 :		1 420 490,09 €
- Restes à réaliser dépenses	718 568,67 €	
- Restes à réaliser recettes :	1 110 856,99 €	
Solde	392 288,32 €	

Déficit d'investissement cumulé 2025 avec les restes à réaliser : 1 028 201,77 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Excédent 2024:	1 449 982,76 €
- Titres émis 2025 :	16 567 690,37 €
- Mandats émis 2025 :	14 738 466,48 €

Excédent de fonctionnement cumulé fin 2025 : 3 279 206,65 €

Soit un résultat déficitaire de 1 420 490,09 € en section d'investissement et un déficit de 1 028 201,77 € en incluant les restes à réaliser.

Soit un résultat excédentaire de 3 279 206,65 € en section de fonctionnement.

La somme disponible pour le budget primitif 2026 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2025 et les reports de 2025 sur 2026 est donc de 2 251 004,88 €.

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant les exercices budgétaires passés.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2025 présente les principales masses suivantes :

L'actif net de la Ville s'élève au 31 décembre 2025 à 78,03 M€, financé à hauteur de 87% par des fonds propres.

L'actif net se décompose comme suit :

- 75,61 M€ d'actif immobilisé :
 - 6,5 M€ de terrains
 - 55,49 M€ de constructions
 - 9,45 M€ de réseaux et installations de voirie
 - 1,72 M€ d'immobilisations mises à disposition ou affectées
 - 1,43 M€ d'autres immobilisations corporelles (véhicules, matériels utilisés pour le fonctionnement des services, mobilier...)
 - 0,96 M€ d'immobilisations incorporelles (dont subventions d'investissements versées)
 - 0,06 M€ d'immobilisations financières
- 2,42 M€ d'actif circulant :
 - 0,14 M€ de créances (factures en attente de règlement)
 - 2,28 M€ de disponibilités

Cet actif net est financé comme suit :

- 67,83 M€ de fonds propres
- 9,67 M€ de dette bancaire
- 0,38 M€ de dette à court terme
- 0,14 M€ de provisions pour risques et charges
- 0,02 M€ de comptes de régularisation

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- d'approuver le résultat de l'exercice 2025, tel qu'il ressort du compte financier unique 2025 de la commune.

Le Conseil,

Ouï cet exposé,

Adopte les conclusions du rapport,

Par 29 voix pour et 1 non-votant (M le Maire étant sorti)

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



La secrétaire de séance
Sandra KUGLER-HELLIN

